



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 26 avril 2021
affiché ou publié le lundi 26 avril 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210415-lmc1H25172H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25172H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 068-21

Objet : *RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL)*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

| | |
|--------------------------------|--|
| Aillon-le-Jeune | Serge Tichkiewitch |
| Aillon-le-Vieux | |
| Arith | Cécile Trahand |
| Barberaz | Arthur Boix-Neveu |
| Barby | Christophe Pierretton |
| Bassens | |
| Bellecombe-en-Bauges | Eric Delhommeau |
| Challes-les-Eaux | Josette Rémy |
| Chambéry | Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin |
| Cognin | Franck Morat |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | Marie Perrier |
| Ecole | Hervé Ferroud-Plattet |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton |
| Jarsy | |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoz |
| La Motte-en-Bauges | |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux |
| La Ravoire | Grégory Basin - Alexandre Gennaro |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | |
| Lescheraines | |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Laysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Jocelyne Gougou |
| Sainte-Reine | Philippe Ferrari |
| Saint-François de Sales | |
| Saint-Jean-d'Arvey | Christian Berthomier |
| Saint-Jeoire-Prieuré | |
| Saint-Sulpice | |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | Thierry Tournier |
| Vérel-Pragondran | |
| Vimines | Corine Wolff |

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 068-21

objet **RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL)**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, en lien avec Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a approuvé le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry qui intègre le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération.

Ce schéma a retenu 82 km de projets, dont 59 km à créer et 23 km à améliorer.

La programmation des investissements est progressive et fonction des priorités cyclables, des capacités budgétaires et de la nécessité d'accompagner la réalisation de travaux de voirie. Cette programmation fait l'objet d'une priorisation annuelle.

Ainsi, pour l'année 2021, est programmée prochainement la réalisation des aménagements cyclables suivants :

- avenue des Landiers (Chambéry),
- passage liaison Vétrotex-Axiome (Chambéry),
- rue Favre (Chambéry),
- échangeur n° 14 au droit de la voie rapide urbaine (Chambéry),
- place Caffé – place Monge (Chambéry).
- avenue de la Grande Chartreuse (Jacob-Bellecombette),
- route de Saint-Cassin (Jacob-Bellecombette),
- rue des Belledonnes (La Ravoire),
- rue René Cassin (La Motte-Servolex),
- rue de la Digue (Cognin),
- aménagements sur RD5/RD9 (Challes-les-Eaux/La Ravoire).

Chacun de ces aménagements fait l'objet d'un descriptif au Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération.

Le montant global de travaux, pour la réalisation de ces aménagements en 2021, est estimé à 750 000 €HT. Il est donc proposé de solliciter l'État pour la subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour l'année 2021. Grand Chambéry est susceptible de rechercher d'autres sources de financement.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie, et de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 240-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de voirie (aménagements cyclables),

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu l'avis de la commission mobilité du 6 avril 2021,

Vu le budget 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du programme des aménagements restant à réaliser sur l'année 2021, pour un coût global estimé à 750 000 €HT,

Article 2 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de Grand Chambéry,

Article 3 : sollicite de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) au titre de 2021, pour la réalisation des aménagements listés ci-dessus,

Article 4 : sollicite auprès d'autres partenaires, d'autres sources de financement pour la réalisation de ces aménagements cyclables,

Article 5 : autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

Article 6 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 068-21

Objet de l'acte : RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement public local (DSIL)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25172H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25172H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au